



Envoi au contrôle de légalité le : 10 février 2023

Publication électronique le : 10 février 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 30 JANVIER 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Jean-Luc DUBAELE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : M. Bertrand PETIT, M. Laurent DUPORGE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Audrey DESMARAI, M. Raymond GAQUERE, Mme Michèle JACQUET, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, Mme Véronique THIEBAUT.

**PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET DE VACATIONS**

(N°2023-5)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

**Vu** le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 38 à 48 ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 09/01/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver les propositions de transformations d'emplois et de créations d'emploi non permanent et de vacations reprises à l'article 2 de la présente délibération.

**Article 2 :**

Les propositions visées à l'article 1 sont les suivantes :

- I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE  
A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

Service de Coordination et d'Appui Autonomie

- 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission effectivité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de protection maternelle et infantile

Mission planification éducation familiale

*Antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Boulonnais*

- 1 adjoint administratif en 1 attaché
- 1 adjoint administratif en 1 assistant socio-éducatif

## MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN-CARVIN

### Service local inclusion sociale et logement

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

## MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU TERNOIS

### Maison de l'Autonomie

Mission soutien à l'autonomie

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent spécialisé autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux.

## GROUPES POLITIQUES

### GROUPE UNION POUR LE PAS-DE-CALAIS

- 1 rédacteur à temps non complet en 1 rédacteur à temps complet

Le 4ème alinéa de l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales dispose « Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental. »

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée, le groupe Union pour le Pas-de-Calais sollicite cette transformation d'emploi.

## B) LIÉES A LA PÉRENNISATION DES 25 EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS AU TITRE DU PLAN D'URGENCE ENFANCE

À l'échelle nationale, l'exercice des missions de protection de l'enfance par les Départements et leurs partenaires rencontre des difficultés multiples. Le Département du Pas-de-Calais, historiquement touché par une précarité sociale importante, fait face à ces difficultés. Elles touchent notamment à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés, mais aussi, par incidence, les conditions de travail des personnels mobilisés au quotidien (assistants familiaux et professionnels des maisons du Département solidarité et de la direction de l'enfance et de la famille).

Afin d'assurer la qualité des interventions en protection de l'enfance, loin d'être inactif, le Département du Pas-de-Calais a pris un certain nombre d'initiatives structurelles qui constituent le cœur des enjeux de transformation de l'organisation et des pratiques du pôle solidarités, et ceci depuis plusieurs années. À cette démarche structurelle, s'est ajoutée en 2021, l'élaboration d'un plan d'actions spécifique qui porte notamment sur le développement de l'offre d'accueil, la simplification administrative, ainsi que sur l'accompagnement des professionnels et les moyens alloués.

À cet effet, s'appuyant sur l'article L 332-23 du code général de la fonction publique qui autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, l'assemblée départementale avait décidé lors de la séance plénière du 6 décembre 2021 de créer 25 emplois supplémentaires affectés aux missions de protection de l'enfance répartis comme suit :

- 11 emplois de travailleurs sociaux affectés à l'équipe mobile du pôle solidarités pour stabiliser une équipe de remplaçants dans les services enfance famille ; ces 11 postes ont permis de recruter 8 assistants socio-éducatifs supplémentaires et 3 cadres d'appui en soutien des chefs de services titulaires ;
- 8 emplois administratifs affectés à l'équipe mobile et positionnés au sein des maisons du Département solidarité en soutien aux services afin de faire face au surcroît d'activité généré par l'informatisation des mesures de l'aide sociale à l'enfance ;
- 6 emplois au sein de la direction de l'enfance et de la famille pour renforcer la mission pilotage aide sociale à l'enfance dans la recherche de places et le service départemental de l'accueil familial.

Ces postes ont incontestablement permis de consolider un certain nombre de missions et de garantir la continuité du service rendu. Ils ont également permis d'éprouver de nouveaux modes de fonctionnement permettant d'envisager l'amélioration et la simplification des processus sous réserve d'ajuster l'affectation de certains postes.

Ainsi, la durée de ces emplois non-permanents étant limitée statutairement à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat sur une période de référence de 18 mois consécutifs, il est approuvé de procéder désormais au redéploiement d'emplois budgétaires permanents non-utilisés au tableau des effectifs de la collectivité, afin de renforcer durablement les équipes comme suit :

## PÔLE SOLIDARITÉS

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ADJOINT

##### Mission du pilotage des ressources

- 3 rédacteurs, 2 agents de maîtrise et 2 emplois spécifiques en 7 assistants socio-éducatifs

Les agents seront chargés prioritairement de venir en soutien aux équipes en place des services sociaux départementaux et des services enfance famille des territoires, et de la direction de l'enfance et de la famille.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif équipe mobile.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

- 1 cadre A, 2 attachés, 1 ingénieur en chef et 1 agent de maîtrise en 5 cadres A de la filière administrative ou sociale

Les agents seront chargés prioritairement de venir en soutien aux équipes en place au sein des services sociaux départementaux et des services enfance famille des territoires, et de la direction de l'enfance et de la famille.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de cadre d'appui équipe mobile.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée (de niveau bac+3 ou diplôme d'État correspondant à la spécialité) et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS

##### Mission du pilotage du système d'information social

- 1 cadre A de la filière administrative ou technique en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou technique

L'agent sera chargé d'assister le responsable de la mission sur le pilotage du déploiement global des outils informatiques, dans l'animation des équipes au sein de la mission, et dans le changement sur les pratiques professionnelles des utilisateurs. Il assurera un lien de proximité permanent avec les utilisateurs du système d'information (SI), accompagnera les animateurs en charge de la formation

et de l'assurance qualité dans la conception des supports d'assistance et de formation innovants et dans l'animation des séquences de formation, pilotera l'assistance post déploiement aux utilisateurs du SI social dans une logique d'amélioration continue et veillera à la bonne qualité des données du SI social.

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission accompagnement au pilotage des projets SI social.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des ingénieurs territoriaux.

- 1 technicien en 1 cadre B de la filière administrative ou technique

Les missions de l'agent s'articuleront autour de 3 volets : l'accompagnement (participation aux ateliers, animation d'actions d'accompagnement au changement, assistance technique aux utilisateurs, animation de la communauté Intranet autour des outils SI), la formation (conception des supports de formation, animation des formations), et la qualité (conception et mise en œuvre d'un plan d'actions qualité, mise en place d'une démarche d'amélioration continue, animation du futur réseau de référents SI).

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'animateur formation assistance qualité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

## DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

### Service départemental de l'accueil familial

Bureau gestion de carrière des assistants familiaux

- 1 adjoint technique à temps non complet en 1 assistant socio-éducatif

L'agent sera chargé de traiter les situations préoccupantes relevant des assistants familiaux.

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire de situations préoccupantes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des

assistants socio-éducatifs territoriaux.

- 1 adjoint technique à temps non complet en 1 adjoint administratif

L'agent sera chargé du traitement de paie des assistants familiaux.  
Bureau recrutement et formation des assistants familiaux

- 1 adjoint technique à temps non complet en 1 adjoint administratif

L'agent sera chargé de la gestion administrative des dossiers recrutement et formation des assistants familiaux.

## MAISONS DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ

### Secteurs aide sociale à l'enfance

- 1 administrateur, 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale, 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle, 3 attachés, 1 technicien et 1 adjoint technique à temps non complet en 8 rédacteurs

Les agents seront chargés des fonctions de secrétaire aide sociale à l'enfance.

## C) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### DIRECTION DE LA COMMUNICATION

##### Service création et réalisation

Bureau des outils numériques

1 adjoint technique en 1 technicien

### PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

##### Service des grands projets routiers littoral

1 adjoint technique en 1 technicien

### MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS

#### Unité études et ressources

1 adjoint administratif en 1 technicien

## PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

### DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

#### Service des technologies de l'information et de la communication

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 attaché de conservation du patrimoine

### DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

#### Direction Adjointe de l'événementiel

#### Service études et conceptions

- 1 adjoint administratif en 1 technicien

## II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

### A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

## PÔLE SOLIDARITÉS

### DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

#### Service de la qualité et des financements

#### Bureau de la qualité

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

### MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVIN

#### Maison de l'autonomie de Lens-Hénin

#### Mission soutien à l'autonomie

- 1 cadre de santé paramédical en 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent spécialisé autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux.

## PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

### DIRECTION DE L'IMMOBILIER

#### Service maintenance du patrimoine

#### Bureau maintenance des bâtiments

#### Centre de maintenance des bâtiments de Saint-Etienne-au-Mont

- 1 technicien en 1 adjoint technique

## PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

### DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

#### Collège Paul Verlaine à Saint-Nicolas-lez-Arras

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint technique des établissements d'enseignement

### DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

#### Direction adjointe de l'événementiel

#### Service technique événementiel

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint technique

## *III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIERE*

### *A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES*

## PÔLE SOLIDARITÉS

### DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

#### Service départemental de l'adoption et accès aux origines

#### Bureau de l'accès aux origines

1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission consultation de dossiers accompagnée.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

### DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine ou des conservateurs du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine ou des conservateurs du patrimoine territoriaux.

## *IV) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE*

### Recours à un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

## PÔLE SOLIDARITÉS

### MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS

#### Site de Boulogne-sur-Mer

#### Service social départemental

- 1 assistant socio-éducatif contractuel pour 12 mois

Il s'agit de continuer à remplacer le travailleur social mis à la disposition du Commissariat de police de Boulogne dans le cadre d'une convention partenariale et d'un cofinancement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et du Conseil départemental.

#### Recours à des vacances

## PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

### DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

#### Direction Adjointe du Développement Culturel et du Patrimoine

Des expositions et actions culturelles sont proposées par le Département dans le cadre de la programmation culturelle en itinérance ou à la maison du port départemental d'Étaples. Elles nécessitent du personnel afin de les concevoir et les mettre en œuvre. Les missions sont diverses : conception des actions de médiation, formation des médiateurs, médiation culturelle et visites guidées en français et en anglais, accueil des visiteurs et vente des produits en boutique, visites et actions de médiation en itinérance sur le territoire du Département.

Il est approuvé la possibilité de recourir du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2023 à des vacataires (dans la limite de 9) pour un nombre d'heures maximales mensuelles par agent de 140 heures pour des fonctions de médiateur culturel.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 30 janvier 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des ressources humaines  
Mission pilotage des effectifs et des données sociales

RAPPORT N°5

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 30 JANVIER 2023

#### PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET DE VACATIONS

Les propositions de transformations d'emplois et de créations d'emploi non permanent et de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

#### I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

##### A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

##### PÔLE SOLIDARITÉS

##### DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

##### Service de Coordination et d'Appui Autonomie

- 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission effectivité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par

rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

### Service départemental de protection maternelle et infantile

Mission planification éducation familiale

#### *Antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Boulonnais*

- 1 adjoint administratif en 1 attaché
- 1 adjoint administratif en 1 assistant socio-éducatif

## MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN-CARVIN

### Service local inclusion sociale et logement

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

## MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU TERNOIS

### Maison de l'Autonomie

Mission soutien à l'autonomie

- 1 assistant socio-éducatif en 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent spécialisé autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux.

## GROUPES POLITIQUES

### GROUPE UNION POUR LE PAS-DE-CALAIS

- 1 rédacteur à temps non complet en 1 rédacteur à temps complet

Le 4ème alinéa de l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales dispose « Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental. »

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée, le groupe Union pour le Pas-de-Calais sollicite cette transformation d'emploi.

### B) LIÉES A LA PÉRENNISATION DES 25 EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS AU TITRE DU PLAN D'URGENCE ENFANCE

À l'échelle nationale, l'exercice des missions de protection de l'enfance par les Départements et leurs partenaires rencontre des difficultés multiples. Le Département du Pas-de-Calais, historiquement touché par une précarité sociale importante, fait face à ces difficultés. Elles touchent notamment à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés, mais aussi, par incidence, les conditions de travail des personnels mobilisés au quotidien (assistants familiaux et professionnels des maisons du Département solidarité et de la direction de l'enfance et de la famille).

Afin d'assurer la qualité des interventions en protection de l'enfance, loin d'être inactif, le Département du Pas-de-Calais a pris un certain nombre d'initiatives structurelles qui constituent le cœur des enjeux de transformation de l'organisation et des pratiques du pôle solidarités, et ceci depuis plusieurs années. À cette démarche structurelle, s'est ajoutée en 2021, l'élaboration d'un plan d'actions spécifique qui porte notamment sur le développement de l'offre d'accueil, la simplification administrative, ainsi que sur l'accompagnement des professionnels et les moyens alloués.

À cet effet, s'appuyant sur l'article L 332-23 du code général de la fonction publique qui autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, l'assemblée départementale avait décidé lors de la séance plénière du 6 décembre 2021 de créer 25 emplois supplémentaires affectés aux missions de protection de l'enfance répartis comme suit :

- 11 emplois de travailleurs sociaux affectés à l'équipe mobile du pôle solidarités pour stabiliser une équipe de remplaçants dans les services enfance famille ; ces 11 postes ont permis de recruter 8 assistants socio-éducatifs supplémentaires et 3 cadres d'appui en soutien des chefs de services titulaires ;
- 8 emplois administratifs affectés à l'équipe mobile et positionnés au sein des maisons du Département solidarité en soutien aux services afin de faire face au surcroît d'activité généré par l'informatisation des mesures de l'aide sociale à l'enfance ;
- 6 emplois au sein de la direction de l'enfance et de la famille pour renforcer la mission pilotage aide sociale à l'enfance dans la recherche de places et le service départemental de l'accueil familial.

Ces postes ont incontestablement permis de consolider un certain nombre de missions et de garantir la continuité du service rendu. Ils ont également permis d'éprouver de nouveaux modes de fonctionnement permettant d'envisager l'amélioration et la simplification des processus sous réserve d'ajuster l'affectation de certains postes.

Ainsi, la durée de ces emplois non-permanents étant limitée statutairement à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat sur une période de référence de 18 mois consécutifs, il est proposé de procéder désormais au redéploiement d'emplois budgétaires permanents non-utilisés au tableau des effectifs de la collectivité, afin

de renforcer durablement les équipes comme suit :

## PÔLE SOLIDARITÉS

### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL ADJOINT

##### Mission du pilotage des ressources

- 3 rédacteurs, 2 agents de maîtrise et 2 emplois spécifiques en 7 assistants socio-éducatifs

Les agents seront chargés prioritairement de venir en soutien aux équipes en place des services sociaux départementaux et des services enfance famille des territoires, et de la direction de l'enfance et de la famille.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif équipe mobile.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

- 1 cadre A, 2 attachés, 1 ingénieur en chef et 1 agent de maîtrise en 5 cadres A de la filière administrative ou sociale

Les agents seront chargés prioritairement de venir en soutien aux équipes en place au sein des services sociaux départementaux et des services enfance famille des territoires, et de la direction de l'enfance et de la famille.

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de cadre d'appui équipe mobile.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée (de niveau bac+3 ou diplôme d'État correspondant à la spécialité) et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS

##### Mission du pilotage du système d'information social

- 1 cadre A de la filière administrative ou technique en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou technique

L'agent sera chargé d'assister le responsable de la mission sur le pilotage du déploiement global des outils informatiques, dans l'animation des équipes au sein de la mission, et dans le changement sur les pratiques professionnelles des utilisateurs. Il assurera un lien de proximité permanent avec les utilisateurs du système d'information (SI), accompagnera les animateurs en charge de la formation et de l'assurance qualité dans la conception des supports d'assistance et de formation innovants et dans l'animation des

séquences de formation, pilotera l'assistance post déploiement aux utilisateurs du SI social dans une logique d'amélioration continue et veillera à la bonne qualité des données du SI social.

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission accompagnement au pilotage des projets SI social.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des ingénieurs territoriaux.

- 1 technicien en 1 cadre B de la filière administrative ou technique

Les missions de l'agent s'articuleront autour de 3 volets : l'accompagnement (participation aux ateliers, animation d'actions d'accompagnement au changement, assistance technique aux utilisateurs, animation de la communauté Intranet autour des outils SI), la formation (conception des supports de formation, animation des formations), et la qualité (conception et mise en œuvre d'un plan d'actions qualité, mise en place d'une démarche d'amélioration continue, animation du futur réseau de référents SI).

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'animateur formation assistance qualité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

## DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

### Service départemental de l'accueil familial

#### Bureau gestion de carrière des assistants familiaux

- 1 adjoint technique à temps non complet en 1 assistant socio-éducatif

L'agent sera chargé de traiter les situations préoccupantes relevant des assistants familiaux.

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire de situations préoccupantes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

- 1 adjoint technique à temps non complet en 1 adjoint administratif

L'agent sera chargé du traitement de paie des assistants familiaux.

#### Bureau recrutement et formation des assistants familiaux

- 1 adjoint technique à temps non complet en 1 adjoint administratif

L'agent sera chargé de la gestion administrative des dossiers recrutement et formation des assistants familiaux.

## MAISONS DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ

### Secteurs aide sociale à l'enfance

- 1 administrateur, 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale, 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle, 3 attachés, 1 technicien et 1 adjoint technique à temps non complet en 8 rédacteurs

Les agents seront chargés des fonctions de secrétaire aide sociale à l'enfance.

## C) LIÉES A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### DIRECTION DE LA COMMUNICATION

##### Service création et réalisation

##### Bureau des outils numériques

- 1 adjoint technique en 1 technicien

### PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

##### Service des grands projets routiers littoral

- 1 adjoint technique en 1 technicien

### MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS

##### Unité études et ressources

- 1 adjoint administratif en 1 technicien

### PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

#### DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

##### Service des technologies de l'information et de la communication

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 attaché de conservation du patrimoine

## DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Direction Adjointe de l'événementiel

Service études et conceptions

- 1 adjoint administratif en 1 technicien

## II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GÉNÉRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

### A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

#### PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

Service de la qualité et des financements

Bureau de la qualité

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVIN

Maison de l'autonomie de Lens-Hénin

Mission soutien à l'autonomie

- 1 cadre de santé paramédical en 1 cadre A de la filière sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de référent spécialisé autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux ou des psychologues territoriaux.

#### PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service maintenance du patrimoine

Bureau maintenance des bâtiments

Centre de maintenance des bâtiments de Saint-Etienne-au-Mont

- 1 technicien en 1 adjoint technique

## PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

### DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Collège Paul Verlaine à Saint-Nicolas-lez-Arras

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint technique des établissements d'enseignement

### DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Direction adjointe de l'événementiel

#### Service technique événementiel

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint technique

## *III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIÈRE*

### *A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES*

## PÔLE SOLIDARITÉS

### DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

#### Service départemental de l'adoption et accès aux origines

Bureau de l'accès aux origines

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission consultation de dossiers accompagnée.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

### DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine ou des conservateurs du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en

raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine ou des conservateurs du patrimoine territoriaux.

#### IV) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

Recours à un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

##### PÔLE SOLIDARITÉS

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS

Site de Boulogne-sur-Mer

Service social départemental

- 1 assistant socio-éducatif contractuel pour 12 mois

Il s'agit de continuer à remplacer le travailleur social mis à la disposition du Commissariat de police de Boulogne dans le cadre d'une convention partenariale et d'un cofinancement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et du Conseil départemental.

##### Recours à des vacances

##### PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction Adjointe du Développement Culturel et du Patrimoine

Des expositions et actions culturelles sont proposées par le Département dans le cadre de la programmation culturelle en itinérance ou à la maison du port départemental d'Étaples. Elles nécessitent du personnel afin de les concevoir et les mettre en œuvre. Les missions sont diverses : conception des actions de médiation, formation des médiateurs, médiation culturelle et visites guidées en français et en anglais, accueil des visiteurs et vente des produits en boutique, visites et actions de médiation en itinérance sur le territoire du Département.

Il est par conséquent proposé de délibérer sur la possibilité de recourir du 1er mai au 30 novembre 2023 à des vacataires (dans la limite de 9) pour un nombre d'heures maximales mensuelles par agent de 140 heures pour des fonctions de médiateur culturel.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de transformations d'emplois et de créations d'emploi non permanent et de vacations susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/01/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY